



Arrêté n°3 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 ;
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 août 2021 ;
- **Vu** la circulaire du 31 août 2021 ;

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Lille qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

Article 2 : les étudiants peuvent vérifier les inscriptions, et le cas échéant, présenter des demandes d'inscription par le portail numérique messervices.etudiant.fr en justifiant leur identité et leur qualité l'électeur, du 23 octobre au 16 novembre 2021 midi.

Dans ce même délai, des réclamations peuvent être formulées selon les mêmes moyens et modalités pour toute erreur figurant sur la liste électorale.

Article 3 : les étudiants ne disposant pas d'un accès à un ordinateur peuvent présenter la demande prévue au premier et au second alinéa de l'article 2 du précédent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Lille, 74 rue de Cambrai BP 50100 – 59 017 Lille cedex, en justifiant leur identité et leur qualité d'électeur du 23 octobre au 9 novembre 2021.

Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Lille et affiché dans ses locaux.

Article 5 : la liste électorale (annexe 1) est affichée dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille à l'adresse suivante :

Services centraux du CROUS de Lille
74, rue de Cambrai
59 000 Lille

La liste électorale est également accessible sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr.

Article 6 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 octobre 2021



Valérie CABUIL